



Application du RDU aux tarifs des prestations imad 2018



Sommaire



Tout savoir	4-9
Qu'est-ce que le RDU ?	4
Comment puis-je recevoir mon attestation RDU ?	4
Quelles informations sont transmises à imad pour la détermination du niveau de mon RDU ?	5
Comment puis-je savoir à quelle réduction tarifaire j'ai droit ?	6-7
Quels sont les tarifs applicables en fonction du RDU ?	8-9
Informations pratiques	10

Tout savoir

Qu'est-ce que le RDU ?

Le revenu déterminant unifié (RDU) est calculé par l'Etat en fonction de vos revenus. Il sert à déterminer le tarif de certaines prestations non remboursées par l'assurance-maladie de base, ainsi que le montant de votre contribution personnelle aux coûts des soins. Si vous êtes bénéficiaire de tarifs RDU, une attestation vous est envoyée avec votre bordereau d'impôt.

Enfin, selon votre RDU, vous pouvez bénéficier dans notre institution de tarifs préférentiels allant de 10% à 50% de réduction sur un certain nombre de prestations non remboursées par l'assurance-maladie de base.

Comment puis-je recevoir mon attestation RDU ?

Pour bénéficier des tarifs préférentiels ou d'une prestation sociale, les démarches doivent être entreprises au préalable auprès du centre de compétences du RDU ou directement en ligne grâce aux « e-démarches » mises en place par le canton de Genève (www.ge.ch/e-demarches/aides-financieres).

De plus amples informations concernant ces démarches sont à disposition sur le site internet suivant : www.ge.ch/rdu

Quelles informations sont transmises à imad pour la détermination du niveau de mon RDU ?

Aucune information n'est transmise à notre institution concernant vos revenus. Seul un code (de «A» à «F») est transmis et nous permet de vous appliquer le bon tarif.

Comment puis-je savoir à quelle réduction tarifaire j'ai droit ?

La réduction tarifaire est déterminée en fonction de votre revenu déterminant unifié (RDU) que vous trouvez sur l'attestation RDU à cet endroit : *

REPUBLICQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé
Centre de compétences du RDU (CCRDU)

Genève, le 5 novembre 2014

REVENU DÉTERMINANT UNIFIÉ (RDU) ATTESTATION ANNUELLE 2015

- N° assuré(e) : 123.4567.8901.23
- N° assuré(e) : 321.7667.8901.22

ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2013

Charge(s) fiscale(s) : 2
½ charge(s) fiscale(s) : 2

	Monsieur	
Revenu 2013 (voir le détail au verso)	57'119	
1/15 ^{ème} fortune 2013 (voir le détail au verso)	833	
RDU socle (= revenu + 1/15 ^{ème} fortune)	57'952	
Prestations sociales 2013 (dont enfants mineurs*)		
Subsides (SAM)	1'080	
Allocation logement (OCLPF)	150	
PC Fam (SPC)	1'520	
RDU total (=RDU socle + prestations sociales)	60'702	

Montants en CHF

* exemple d'une attestation de 2015, donc basée sur l'année de référence 2013 (N-2). Pour 2018, année de référence : 2016.

La charge fiscale figurant dans votre attestation annuelle sous la rubrique « RDU total » est prise en compte pour la détermination de votre code tarif. Dans notre exemple, le code est « D » :

Tarifs	A	B	C	D	E	F
Rabais	50 %	40 %	30 %	20 %	10 %	-
Personne seule	Entre 0 et 18'000	Entre 18'001 et 23'000	Entre 23'001 et 28'000	Entre 28'001 et 33'000	Entre 33'001 et 38'000	+ de 38'000
Couple	Entre 0 et 29'000	Entre 29'001 et 37'000	Entre 37'001 et 45'000	Entre 45'001 et 53'000	Entre 53'001 et 61'000	+ de 61'000
Personne seule / couple + 1 charge	Entre 0 et 36'000	Entre 36'001 et 44'000	Entre 44'001 et 52'000	Entre 52'001 et 60'000	Entre 60'001 et 68'000	+ de 68'000
Personne seule / couple + 2 charges	Entre 0 et 43'000	Entre 43'001 et 51'000	Entre 51'001 et 59'000	Entre 59'001 et 67'000	Entre 67'001 et 75'000	+ de 75'000

Chaque charge supplémentaire augmente le seuil et le plafond de Fr. 7'000.-

Quels sont les tarifs applicables en fonction du RDU ?

Niveau de RDU	A	B	C	D	E	F
Contribution personnelle au coût des soins	-	1.60	3.20	4.80	6.40	8.-
Aide pratique et suppléance parentale	15.75	18.85	22.-	25.-	28.30	31.45
Forfait d'aide pratique de 1h50	28.85	34.60	40.40	45.85	51.95	57.70
Repas livrés à domicile, en salle à manger ou prestation « Autour d'une table »	8.25	9.90	11.55	13.20	14.85	16.50

Niveau de RDU	A	B	C	D	E	F
Installation du système d'appel à l'aide	125.-	150.-	175.-	200.-	225.-	250.-
Installation d'un appareil de signalisation lumineuse	125.-	150.-	175.-	200.-	225.-	250.-
Location du système d'appel à l'aide (coût mensuel)	16.70	20.-	23.35	26.70	30.-	33.35
Location d'un appareil de signalisation lumineuse (coût mensuel)	6.85	8.20	9.60	10.95	12.35	13.70

Informations pratiques

Pour toute question concernant le RDU, vous pouvez vous adresser :

- au [service facturation](#) : 022 420 23 90, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (hormis les jours fériés).

Vous pouvez également consulter www.ge.ch/rdu ou www.ge.ch/e-demarches, notamment pour obtenir votre attestation.

Chaque jour de l'année, 24 h / 24, les professionnels imad interviennent dans le canton de Genève et une permanence téléphonique est assurée au 022 420 20 00, 7 jours sur 7.

Centre de maintien à domicile Carouge

Avenue Cardinal-Mermillod 36 - 1227 Carouge

T 022 420 20 11

Centre de maintien à domicile Pâquis

Rue de Lausanne 45-47a - 1201 Genève

T 022 420 20 12

Centre de maintien à domicile Eaux-Vives

Rue des Vollandes 38 - 1207 Genève

T 022 420 20 13

Centre de maintien à domicile Onex

Route de Chancy 98 - 1213 Onex

T 022 420 20 14

Arcade imad

HUG - Bâtiment Gustave Julliard

Rue Alcide-Jentzer 17 - 1205 Genève

T 022 420 20 10



imad · Av. Cardinal-Mermillod 36

CP 1731 · 1227 Carouge

E-mail: info@imad-ge.ch

www.imad-ge.ch